



Communiqué de presse janvier 2026



1^{ER} MARS 2026 : UNE NOUVELLE ÉTAPE RÉGLEMENTAIRE POUR LES CENTRES DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Entrée en vigueur du céleromètre pour le contrôle technique
des véhicules de catégorie L1*

**À compter du 1^{er} mars 2026, le céleromètre deviendra obligatoire
dans les centres de contrôle technique pour les véhicules
de la catégorie L1*.**

Cette nouvelle étape vise à compléter le contrôle technique des deux-roues et à renforcer la sécurité routière en vérifiant que ces véhicules respectent leur vitesse maximale autorisée de 45 km/h. Principaux concernés, les propriétaires de cyclomoteurs, les plus nombreux à retarder ou éviter le passage au contrôle, devront être davantage sensibilisés afin d'éviter toute sanction. Depuis le 15 avril 2024, l'absence de contrôle technique est passible d'une amende forfaitaire de 135€.



L'entrée en vigueur du céleromètre au 1^{er} mars 2026 s'inscrit dans la volonté des pouvoirs publics de sécuriser durablement le parc des deux-roues motorisés. Cette évolution technique et réglementaire nécessite une mobilisation collective des professionnels du contrôle ainsi que de celles des réseaux pour garantir la pleine application du texte dès son entrée en vigueur.

Laurent Palmier

Président du réseau Sécuritest



Le céléromètre : un équipement clé pour sécuriser le parc des cyclomoteurs

Outil central de cette nouvelle étape, le céléromètre contribue à renforcer la Sécurité Routière en garantissant que les cyclomoteurs circulent dans le respect de leur vitesse maximale réglementaire.

En détectant les éventuelles modifications techniques volontaires ou involontaires, il permet de mieux prévenir les risques liés à la surpuissance ou au débridage des véhicules.

Au-delà de la vitesse, le contrôle technique permettra de vérifier l'ensemble des points de contrôle déjà en vigueur (équipements de freinage, direction, visibilité...).



Les 9 points de contrôle des véhicules de catégorie L

Fonction 0

Identification du véhicule

Fonction 1

Équipements de freinage

Fonction 2

Direction

Fonction 3

Visibilité



Fonction 4

Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques

Fonction 8

Nuisances y compris les émissions sonores

Fonction 7

Autre matériel : avertisseur sonore

Fonction 6

Châssis et accessoires du châssis

Fonction 5

Essieux, roues, pneus, suspensions

Une obligation réglementaire à anticiper pour les centres de contrôle technique

Dès le 1^{er} mars 2026, tout centre de contrôle technique agréé L devra avoir un céléromètre opérationnel à disposition.

Ainsi, les enseignes Auto Sécurité, Sécuritest et Vérif'Autos, les leaders du contrôle technique des véhicules légers en France avec 27,5 % de part de marché L en 2025, ont invité leurs 1 125 centres réalisant le contrôle technique des catégories L à anticiper ces investissements.

À PROPOS D'AUTO SÉCURITÉ

Premier né sur le marché du contrôle technique automobile, le réseau Auto Sécurité compte aujourd'hui plus de 900 centres sur l'ensemble du territoire. En 2024, 1 850 contrôleurs ont réalisé plus de 3,1 millions de contrôles techniques. En 2025, Auto Sécurité assure également le contrôle des véhicules des catégories L (scooters, motos, voiturettes, quads...) avec plus de 140 000 contrôles réalisés. Le réseau récolte la note de 4,87/5 pour une moyenne de 97 avis Google par centre. www.autosecurite.com

À PROPOS DE SÉCURITEST

Sécuritest assure aux automobilistes un service de proximité et de grande qualité grâce à ses 2 200 contrôleurs agréés répartis dans plus de 1 000 centres. En 2025, le réseau Sécuritest a réalisé plus de 3,7 millions de contrôles techniques dont plus de 170 000 sur les véhicules des catégories L. Le réseau obtient la note de satisfaction de 4,77/5 pour une moyenne de 92 avis Google par centre. www.securitest.fr